



Union des Travailleurs Guyanais

UTG-CGT Finances Publiques



DÉCLARATION LIMINAIRE **DE L'UTG-CGT FINANCES PUBLIQUES** **AU CSAL DU JEUDI 13/11/2025**

Monsieur le président du CSAL, vous réunissez aujourd'hui cette instance extraordinaire avec à l'ordre du jour un point unique, une présentation de l'évolution du pilotage des emplois et des effectifs au sein de la DGFIP.

En l'absence de document de travail, les organisations syndicales doivent donc être doublement vigilantes sur cette absence de transparence totalement assumée.

Le dialogue social tel que prévu dans les décrets s'amenuise encore et cela au détriment des agents.

Les OS ont appris que la DG compte remplacer la gestion du TAGERFIP - et des emplois vacants à ce jour – en le substituant à une comptabilisation des ETP à un instant de référence.

Des indicateurs de charge définis par "des experts métiers" serviront de support à cette redistribution des emplois. À noter que les directeurs pourront faire les ajustements nécessaires, entre missions/catégories, par familles de service (sans précision de cette notion de « familles ») et que de nombreuses missions seront hors champ (géomètres, huissiers, auditeurs, CDL, et emplois dédiés à la lutte contre la fraude, ce dernier volet semblant constitué des amendes et du contrôle fiscal).

Nous n'avons aucune garantie que des directeurs « zélés » ne procéderont pas immédiatement à cette désorganisation des services déjà largement sous-dotés dans notre direction.

La présence dans la fiche préparatoire au CSAR du 29/09/2025 - reporté au 09/10/2025 - d'un volet important de gestion RH des effectifs en « surnombre » (après cette opération) ne laisse rien présager de bon !

D'ores et déjà, l'UTG-CGT Finances Publiques restera vigilant pour que la suppression du TAGERFIP ne s'assimile pas à la fabrication mensongère et manipulée de soi-disant emplois en surnombre.

Comme nos homologues hexagonaux, nous exigeons la transparence totale, par la publication du rapport de l'IGF. **Qu'y aurait-il à cacher ?**

Pour l'UTG-CGT Finances Publiques tout comme pour la CGT Finances Publiques, les agents ne

doivent pas être considérés comme des « pions » que les directions locales font bouger au nom d'une procédure contestable.

L'UTG-CGT Finances Publiques milite également pour un service rendu au public de qualité et de proximité !

Pour ce faire, L'UTG-CGT Finances Publiques a notamment adressé une alerte au DRFIP de la Guyane le mardi 21 octobre 2025. Cette alerte concerne le traitement différencié entre les usagers dans un contexte où :

- des usagers se plaignent de ne pas obtenir des documents permettant la régularisation de leurs démarches administratives alors qu'ils ont rempli leurs formalités dans le délai légal
- des collègues sont indignés du 2 poids 2 mesures pratiqués entre les usagers répondant aux mêmes critères

La dernière réponse du DRFIP à notre alerte en date du 28 octobre 2025 nous a **estébékoué** (interloqué) : non seulement le DRFIP assume un traitement inégal entre les usagers mais il insinue que l'alerte de l'UTG-CGT Finances Publiques : *« jette un doute sur la façon de servir et l'intégrité des agents du SIP. L'UTG CGT est contre la délivrance de quelques attestations permettant à des jeunes guyanais d'intégrer **une scolarité au RSMA** dans un calendrier spécifique propre à cet établissement, et créant donc aucune discrimination par rapport à d'autres étudiants. Je maintiens donc que nous continuerons notre dispositif dans le cadre de l'accompagnement à l'intégration dont les conditions sont définies. »*

L'UTG-CGT Finances Publiques s'inscrit en faux sur l'attaque du DRFIP.

Nous le rappelons, depuis des années, l'UTG-CGT Finances Publiques - et avant sa constitution la section CGT Fip 973 - dénonce les conditions de travail des collègues au sein de services sous-dimensionnés au regard du nombre d'agents qui y sont affectés et des charges de travail écrasantes auxquelles ils font face.

Depuis toujours, L'UTG-CGT Finances Publiques salue l'implication des agents dans leurs missions, des agents qui font de leur mieux pour assurer un service public de qualité et de proximité malgré le contexte local contraint.

Monsieur le président du CSAL, l'UTG-CGT Finances Publiques vous prend donc à témoin sur le caractère inique de la réponse du DRFIP.

Vouloir faire reposer la responsabilité d'une décision prise en toute opacité entre personnes - dont nous ne connaissons pas la qualité - sur les agents d'un service est absolument **IMMORALE et contraire à la déontologie.**

L'UTG-CGT Finances Publiques souhaite rappeler que le code pénal a prévu dans ses articles 225 et suivants des sanctions pour les personnes physiques ou morales coupables de discriminations.

Pour l'UTG-CGT Finances Publiques, **« L'exemple vient d'en haut »**

L'égalité d'accès au service public, l'égalité de traitement entre les usagers sont des principes qui

garantissent aux citoyens et à la population en général un service public rendu de manière neutre, égale, impartiale et dans l'intérêt général.

En choisissant de privilégier la fourniture d'un service – la délivrance d'attestation - à une seule catégorie de la population et en la refusant aux autres sous couvert d'accord obscur passé entre personnes dont, il faut le rappeler, nous ne connaissons pas la qualité, la DRFIP Guyane a choisi une orientation répréhensible pénalement.

Gageons que notre alerte sera cette fois-ci entendue et que les décisions qui suivront permettront de rétablir une égalité de traitement entre les usagers.

Les élus au CSAL du syndicat UTG-CGT Finances Publiques ,
Le jeudi 13 novembre 2025